

Communication de rentrée

Introduction

Le mois de septembre est le mois de rentrée des enfants et de leur famille. Faire que Paris soit une ville toujours plus accueillante pour eux, que chacune des familles y trouve les ressources pour y mener une vie la plus épanouissante possible, telles sont les ambitions des politiques publiques menées par la Ville. De l'accueil de la petite enfance, à celui des enfants dans les écoles et les collèges, en passant par des offres de loisirs permettant aux familles de se retrouver ensemble, la Ville s'engage pour un haut niveau de service public.

À la rentrée 2018, la Ville a accueilli plus de 39 000 enfants dans les établissements d'accueil de la petite enfance, 189 324 élèves dans les 653 écoles, 115 collèges, les 12 Lycées Municipaux et les 4 écoles municipales d'Art.

Cette année encore, les élus parisiens ont été très attentifs à ce que la dotation académique corresponde aux besoins garantissant de bonnes conditions d'apprentissage dans les classes. Dans le 1^{er} degré, 107 postes ont ainsi créés. Au-delà des classes dédoublées de CP et CE1 en REP et REP+, nous resterons mobilisés pour que Paris bénéficie de moyens correctement dimensionnés.

Les familles parisiennes, comme partout en France, ont des attentes très élevées vis-à-vis de l'institution scolaire, et particulièrement de l'école publique. L'école est le lieu d'acquisition des savoirs mais aussi un lieu d'apprentissage de la vie en société. Elle joue un rôle essentiel dans le développement des enfants en tant que personne et en tant que citoyen. C'est pour cette raison qu'elle reste une priorité essentielle pour la municipalité parisienne, dont l'objectif est de permettre, dans les compétences qui sont les siennes, et aux côtés de l'Académie, à tous les enfants, quelle que soit leur origine ou leur situation sociale, de bénéficier de conditions propices à la réussite éducative. Dans ce cadre, le Projet Éducatif Territorial 2016-2019 signé avec l'Académie permet aux élèves parisiens de bénéficier de nombreuses activités : qu'il s'agisse d'activités sportives, artistiques, scientifiques, citoyennes, de découverte de son environnement, ou de celles des nombreuses institutions culturelles de la Ville, elles incarnent au quotidien la vocation de notre ville : être une ville bienveillante à l'égard de tous et toutes.

Cette politique poursuit 4 objectifs :

- Un accueil de la petite enfance toujours plus ambitieux et adapté à la diversité des besoins
- La poursuite de l'investissement en faveur de la réussite et de l'inclusion de tous les enfants
- L'accompagnement des enfants parisiens pour relever les défis de demain
- Le développement de nouveaux services publics pour les familles parisiennes

I. Une politique d'accueil de la petite enfance ambitieuse et adaptée à la diversité des besoins

Constituant le premier temps d'éveil et de socialisation de l'enfant, **l'offre d'accueil de la petite enfance est le premier levier mobilisable pour prévenir les inégalités sociales et scolaires qui se jouent dès le plus jeune âge** et préparer le plus en amont possible et dans les meilleures conditions le parcours de vie des 70 000 petit.e.s Parisien.ne.s.

L'accueil de la petite enfance et des familles cristallise de nombreux enjeux, et de ce fait, autant d'obligations pour nous tous. Pour répondre à ce grand défi – celui de construire un avenir meilleur pour les générations qui transformeront le visage de notre ville, la Ville de Paris a conduit une politique particulièrement active dans l'accueil des jeunes enfants depuis 2001.

1. *L'accroissement et la diversification de l'offre d'accueil pour les tout-petits*

La Ville a construit une palette de réponses diversifiées aux familles à travers la présence de 790 établissements d'accueil de la petite enfance - crèches collectives familiales, parentales, haltes garderies, jardins d'enfants – ou encore en accompagnant les 3037 assistant.e.s maternel.le.s parisiennes qui proposent plus de 6096 places d'accueil aux familles parisiennes.

Avec plus d'un petit Parisien sur 2 accueilli dans un établissement d'accueil collectif financé par la Ville, **Paris est aujourd'hui le 1^{er} département de France en matière d'accueil collectif (51%)**, et se situe bien au-delà de la moyenne nationale (19 %).

Pour intensifier nos efforts, j'ai souhaité fixer un objectif de création de 5000 nouvelles places de crèche entre 2014 et 2020 pour les familles parisiennes. L'ouverture de la 3000^{ème} place de crèche à l'automne 2018 viendra rappeler la mobilisation de tous les services de la Ville pour répondre à cette exigence.

Pour mieux accompagner les assistant.e.s maternel.le.s, la Ville de Paris a lancé cette année un ambitieux plan de soutien à l'accueil individuel. 25 engagements permettent de mieux informer les familles sur cette offre d'accueil, renforcer la qualité de l'accueil offerte aux enfants et favoriser les rencontres entre familles et professionnel.le.s. Les Maisons d'assistant.e.s maternel.le.s font partie intégrante de cette stratégie. D'ici la fin de l'année deux maisons d'assistant.e.s maternel.le.s ouvriront leurs portes à Paris dans les 8^e et 11^e arrondissements : dans ces structures, 4 assistant.e.s maternel.le.s pourront accueillir jusqu'à 16 enfants.

2. *L'éveil et l'épanouissement des petit.e.s Parisien.ne.s favorisés dès la petite enfance*

Au-delà de ces objectifs quantitatifs, c'est bien la qualité de l'accueil proposé aux enfants qui guide l'ensemble de notre politique d'accueil de la petite enfance. Pour ce faire, nous avons créé de nouveaux outils visant à améliorer la qualité de tous les modes d'accueil, favoriser l'éveil et l'épanouissement des tout-petits dans cette période fondamentale.

Dans le champ de l'accueil collectif, la mise en place de projets pédagogiques spécifiques à chaque établissement, d'activité d'éveil éducatif et pédagogique, la formation continue de nos

professionnels, la création de réseaux d'échange entre professionnel.le.s participent à la construction d'un environnement perçu par les familles comme bienveillant et qui contribue à l'épanouissement de leurs enfants.

La plus grande association des familles à la vie de la crèche, ou encore la création de passerelles entre les crèches et l'école concourent à la construction de parcours d'éveil de qualité pour les enfants et je souhaite que nous poursuivions en ce sens.

3. Le renforcement de la qualité de l'accueil de ces structures de la petite enfance avec le label QualiParis

Afin de poursuivre et d'amplifier cette dynamique d'amélioration de la qualité de l'accueil, la Ville a décidé de faire adhérer les établissements de la petite enfance au label **QualiParis**. Créé en 2005 en lien avec l'AFNOR, ce label mesure la qualité de service rendu aux usagers. Les crèches parisiennes rejoignent ainsi 600 services ou établissements déjà labellisés « QualiParis ».

Enfin, comme pour les établissements scolaires, une attention soutenue est portée aux conditions d'accueil proposées aux enfants : à ce titre, 9 millions d'euros sont consacrés annuellement à la rénovation ou la restructuration d'établissements de petite enfance.

A l'occasion **du lancement des Rencontres de la petite enfance** le 12 octobre prochain en présence de l'ensemble des professionnels de la Ville de Paris et du secteur associatif de l'accueil individuel comme collectif, nous aurons à cœur de construire un socle de bonnes pratiques communes pour favoriser l'éveil et l'épanouissement des enfants quel que soit son mode d'accueil, en matière de projets pédagogiques, d'accompagnement des familles, d'égalité entre les filles et les garçons, de promotion de l'accueil des enfants en situation de handicap, de développement durable ou encore d'accueil des familles vulnérables.

Pour faire vivre ces projets, la Ville de Paris a la chance de pouvoir s'appuyer sur l'immense engagement et le grand professionnalisme de près de 9000 agent.e.s de la Ville de Paris et soutient un vivier d'associations très dynamique dans le champ de la petite enfance.

II. La poursuite de l'investissement pour la réussite et l'inclusion de tous les enfants

1. Le maintien de la semaine de 4,5 jours et d'une offre d'activités de qualité à l'école

Paris a fait le choix de maintenir l'actuelle organisation de la semaine scolaire, avec 4,5 jours d'école. Cette organisation est la plus favorable aux apprentissages.

C'est d'abord le choix de la stabilité pour les familles. C'est également le maintien d'un temps d'activité offert aux enfants qui s'articule avec le temps scolaire selon des objectifs communs avec l'éducation nationale que nous avons déclinés dans le projet éducatif territorial (PEDT).

C'est aussi le choix d'un temps qui favorise l'accès du plus grand nombre d'enfants, sans conditions de ressources, à des activités culturelles, sportives, artistiques, ludiques. Je réaffirme ici que ce temps périscolaire restera gratuit pour toutes les familles.

Nous avons fait les ajustements demandés lors des différentes évaluations notamment celle de la Mission d'Information et d'Évaluation portant sur le périscolaire parisien qui s'est tenue en 2016. Afin de mieux prendre en compte la spécificité des âges de la maternelle, **un nouvel appel à projet** a été pensé pour une meilleure adaptation de l'offre aux attentes des enfants et des familles. Les ateliers ludiques proposés aux enfants en maternelle garantissent le libre choix et la libre circulation des enfants, et l'alternance entre les phases de production en atelier et les phases de détente plus libre, avec une meilleure prise en compte de l'évolution de leur maturité et de leur autonomie au cours de l'année scolaire.

La Ville développe également de **nouveaux partenariats** afin de mobiliser davantage les ressources existantes sur notre territoire pour le bénéfice des jeunes parisiens, dans une volonté d'équité territoriale. On peut citer à titre d'exemple des projets permettant la participation des enfants aux évolutions dans les quartiers couverts par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) ou l'expérimentation d'un partenariat entre l'École des Beaux-Arts, l'Académie et Ville pour le lancement du programme de formation d'artiste intervenant en milieu scolaire (AIMS).

Par ailleurs, les dernières études ont montré que cette organisation du temps scolaire et périscolaire **favorise le travail des femmes**. Elle a permis aux femmes de mieux répartir leur temps de travail dans la semaine comme le montrent les travaux de l'institut des politiques publiques dans une étude publiée l'année dernière. Cette organisation du temps a permis à un plus grand nombre de femmes de travailler le mercredi, entraînant, en moins de deux ans, une réduction de 15 % de leur différentiel d'activité professionnelle ce jour de la semaine par rapport aux hommes.

Enfin, **le rapport de la Chambre Régionale des Comptes** d'Ile-de-France sur l'exercice de la compétence scolaire et périscolaire à Paris depuis 2013 a validé la stratégie de Paris dans ce domaine. Il a souligné à la fois la qualité des ateliers périscolaires proposés aux enfants, et la satisfaction globale des familles parisiennes.

Revenir en arrière c'est nier la qualité de ce qui a été construit ces dernières années. C'est nier que des milliers d'animateurs ont été formés pour offrir aux enfants un temps qualitatif, en petit groupe, autour d'activités construites par une équipe de professionnels.

C'est d'ailleurs pour poursuivre la dynamique de professionnalisation des personnels municipaux de l'animation engagée depuis 2013 que la Ville a ouvert **l'école des métiers de la DASC** en janvier 2018.

Depuis l'inauguration de cette école, 2 760 stagiaires représentant les différents métiers de la DASC : agents techniques des écoles (ATE), agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM), adjoints d'animation et d'action sportive (AAAS), animateurs des administrations

parisiennes (AAP) et adjoints techniques des collèges (ATC) en poste depuis quelques mois ou quelques semaines, ont pu bénéficier de sessions d'accueil communes.

Ainsi, comme d'autres grandes villes françaises (Toulouse, Rennes, Nantes, Strasbourg, Pau, Brest), nous avons fait le choix du maintien de la semaine de 4,5 jours. Afin de partager et de valoriser notre expérience, nous organiserons au premier semestre 2019 un temps d'échange avec ces villes.

2. Le développement de nouvelles actions éducatives dans les collèges

La Ville de Paris intervient aussi dans les 115 collèges publics qui accueillent près de 55 000 élèves, nous souhaitons renouer avec une ambition forte en direction de ces établissements. J'ai souhaité que les collégiens soient notre priorité pour l'année à venir.

Ainsi, le **dispositif Actions Collégiens**, qui accompagne les adolescents volontaires dans la construction d'un projet éducatif, professionnel et citoyen, se verra renforcé pour intervenir au collège Thomas Mann (13^{ème} arrondissement) grâce au recrutement d'un nouvel adjoint éducatif de la Ville. Action Collégiens est donc désormais implanté dans 39 collèges parisiens. La nouvelle cartographie de ce dispositif, réservé exclusivement aux collèges situées en REP ou REP+, a permis d'accompagner un plus grand nombre d'adolescents. Au total, ce sont 44 % des effectifs des 38 collèges disposant du programme qui ont pu bénéficier de ce dispositif, et 75 % de la tranche d'âge entre 11 et 13 ans.

Au-delà de ce dispositif, la Ville développera de **nouveaux projets éducatifs en direction des collégiens**, en leur proposant de s'investir sur 4 thématiques majeures : la solidarité, le numérique, le développement durable et l'ouverture citoyenne. La direction des affaires scolaires (DASCO), en collaboration étroite avec l'Académie de Paris, proposera des outils, des appuis, des partenariats si nécessaire, afin que les collégiens puissent profiter au mieux de l'ensemble des ressources bien présentes sur le territoire parisien, mais parfois méconnues. Ces projets seront financés par la dotation versée aux collèges par la Ville dont le montant est calculé en fonction du classement académique de référence de chaque établissement, et qui représente un montant total de 1,4 M €.

En complément du dispositif « Devoirs faits », piloté par l'Éducation nationale, la Ville développera cette année un partenariat ambitieux avec les grandes écoles présentes sur son territoire, par le biais d'une **convention passée avec Paris Tech et PSL** (Paris Sciences et Lettres), afin d'organiser un ensemble d'actions à co-construire avec les collèges volontaires (intervention d'étudiants dans le cadre d'ateliers, pendant les cours ou sur des créneaux spécifiques, accueil des élèves en stage de 3^{ème}, visites des écoles par les collégiens, organisation de conférences et de témoignages).

J'ai également demandé aux services de la DASCO de travailler sur un dispositif alliant soutien scolaire et activités culturelles et sportives que la Ville pourrait proposer aux collégiens pendant les vacances scolaires.

3. Un travail continu en faveur de l'inclusion scolaire de tous les enfants

L'accueil et la scolarisation de tous les enfants dans les établissements de droit commun quel que soit leur âge, leur origine ou leur handicap reste une priorité.

Ainsi, je souhaite que nous renforçons l'accompagnement des établissements de la petite enfance pour qu'ils développent l'accueil des enfants porteurs de handicap. La crèche de la Croix Rouge a ainsi réservé à cette rentrée **20% de ses places pour des enfants en situation de handicap**. De la même manière, la Ville accélère la formation des agents dans ce domaine même si je me félicite que 900 agents aient déjà pu en bénéficier.

A l'école, accueillir les enfants porteurs de handicap, dans la diversité de ceux-ci, c'est proposer des classes adaptées. Paris dispose à la rentrée 2018 de **62 classes ULIS** (Unités localisées d'inclusion scolaire) dans le 1^{er} degré dont deux nouvelles à la rentrée 2018, à l'école élémentaire Récollets (10^{ème}), à l'école élémentaire Saint-Jacques (5^{ème}) et 80 classes dans le 2nd degré. Je souhaite également renforcer notre travail avec l'Agence régionale de santé pour développer les classes externalisées qui accueillent régulièrement dans le milieu scolaire ordinaire des enfants scolarisés en établissements médico-sociaux. Cette mixité est un facteur d'enrichissement pour toutes et tous.

Pour ce qui concerne le temps extrascolaire, la Ville étend sa politique d'accueil et d'intégration des enfants porteurs de handicap. **L'ouverture d'un 10^{ème} Centre de Loisirs à Parité (CLAP)** à l'automne 2018, dans le 15^{ème} arrondissement, confirme cette dynamique. Ces structures, qui ont une capacité d'accueil de 30 enfants, favorisent la socialisation de tous les enfants, et grâce à leur petite taille, permettent un suivi individualisé de chaque enfant et la mise en relation de tous.

L'accessibilité des bâtiments scolaires est ainsi une des conditions indispensables à l'inclusion de tous les enfants. Ainsi, sur la période 2016-2018, au-delà des constructions d'établissements neufs répondant pleinement aux exigences réglementaires en matière de handicap, la Ville a réalisé **202 opérations d'amélioration de l'accessibilité**, ou de mise en accessibilité, dans les équipements scolaires existants du 1^{er} comme du 2nd degré, pour une dépense de près de 9 millions d'euros. L'effort s'est notamment traduit cette année par des travaux portant sur 104 établissements scolaires, pour un montant de plus de 5,6 millions d'euros. Au total, ce sont désormais 27% des écoles publiques (177 établissements) et plus de 31% des collèges publics parisiens (27 collèges) qui sont accessibles aux personnes handicapées, quel que soit le type de handicap.

Ville ouverte aux migrations, Paris accueille sur son territoire des familles dont les enfants ne maîtrisent pas le français. Paris compte ainsi **54 classes UPE2A** (Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants) en école élémentaire, et **39** dans les collèges. **Deux nouvelles créées classes UPE2A ont été créés** par l'Académie à l'occasion de cette rentrée scolaire, dans les écoles élémentaires Gerty Archimède (12^{ème}) et Foyatier (12^{ème}).

4. L'intensification d'une politique volontariste en faveur des élèves des quartiers populaires

Si Paris est un territoire attractif qui attire de multiples énergies, et sur lequel sont produites de nombreuses richesses, il abrite également de grandes inégalités sociales, que la municipalité parisienne combat grâce à des politiques publiques ambitieuses mises en œuvre depuis 2001. Pour ce qui concerne le domaine de l'Éducation, de la Petite Enfance et des Familles, il s'agit de donner à chaque enfant parisien les conditions de la réussite éducative.

Voilà pourquoi la Ville met en œuvre différents outils et mobilise différents moyens d'intervention.

En cette rentrée, nous avons accompagné la poursuite du plan ministériel en faveur des élèves de CP et CE1 des quartiers populaires. Cette année ce sont **les CP en REP et CE1 en REP + qui ont été dédoublés, soit 225 classes dans 117 écoles** (103 en REP et 14 en REP+). Le coût des travaux et de l'acquisition des matériels et mobilier nécessaire au dédoublement des classes s'est élevé à 2 M €. Il a été répondu favorablement à la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement local faite auprès de la Préfecture de Paris, pour un montant de 1,185 M €. Le dédoublement devrait se poursuivre pour la rentrée 2019 et concerner 150 classes de CE1 situées en REP.

Par ailleurs, face aux difficultés d'origine multi-factorielles rencontrées par un certain nombre d'établissements scolaires, la Ville a innové avec le dispositif « **Tous Mobilisés pour les écoles et les collèges** ». Ce dispositif, élaboré en partenariat avec l'Académie, a été construit autour d'une méthode d'intervention visant à mobiliser fortement toutes les énergies dans le but d'apporter des réponses rapides et coordonnées aux besoins exprimés par la communauté éducative. Son but est de produire des résultats visibles et perceptibles, qui restaurent la confiance dans les établissements impliqués, et créent une dynamique vertueuse tant pour les enfants que pour les familles.

La première phase de Tous Mobilisés a concerné 14 établissements dans 7 arrondissements tout au long de l'année 2017/2018, et les résultats ont été très positifs et bien perçus. Ainsi, **pour l'année qui vient, ce seront 11 nouveaux établissements** qui seront concernés : le collège Germaine Tillon (12^{ème}), le collège Elsa Triolet (13^{ème}), le collège Alberto Giacometti (14^{ème}), l'école élémentaire 17 Vigée Lebrun (15^{ème}), l'école polyvalente Reims (17^{ème}), l'école élémentaire Fernand Labori (18^{ème}), l'école maternelle et élémentaire 132 Aubervilliers (19^{ème}), le collège Jean Perrin (20^{ème}), l'école maternelle et élémentaire Eugène Reisz (20^{ème}).

Pour aller plus loin dans le déploiement d'outils en faveur du maintien ou du développement de la mixité scolaire à Paris, **l'Observatoire de la Mixité et de la Réussite Éducative (OPMIRE) créé sur proposition du groupe communiste** lors d'une séance du Conseil de Paris en février 2018, a débuté ses travaux. Il s'agit pour cet observatoire d'engager une analyse approfondie des inégalités scolaires à Paris, en portant une attention particulière aux phénomènes émergents. Doté d'un comité scientifique, composé de chercheuses et de chercheurs faisant autorité sur ce sujet, l'OPMIRE a vocation à émettre des recommandations

destinées à éclairer la prise de décision de l'exécutif parisien. Installé officiellement lors d'une séance plénière le 6 septembre 2018, en présence du Recteur, il rendra compte de ses travaux aux élus parisiens tout au long des mois et années à venir.

La re-sectorisation des collèges du 17^{ème} arrondissement, ainsi que la création des trois secteurs multi-collèges dans les 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements, effectifs à la rentrée 2017, ont produit des effets positifs en termes de mixité sociale, avec une diminution globale de l'évitement vers le secteur privé et un rééquilibrage de la composition sociale des établissements concernés. En s'appuyant sur ces constats, des **concertations seront lancées** dans les 12^{ème}, 13^{ème} et 20^{ème} arrondissements à l'issue desquelles une décision sera prise quant à des mesures possibles de sectorisation.

5. Des moyens financiers importants pour rénover, entretenir et adapter le patrimoine immobilier scolaire

Comme chaque année, la campagne de travaux dans les établissements scolaires a permis d'améliorer les conditions d'accueil des élèves à la rentrée. Ce sont ainsi 57,5 M € de travaux qui auront été réalisés dans les écoles (pour 39 M) et les collèges (18,5 M), avec un accent mis sur l'embellissement d'un certain nombre d'établissement.

La sécurité des établissements scolaires est un impératif. Depuis 2015, de très nombreuses opérations de sécurisation ont été menées (pose de visiophones, installation d'alarmes anti-intrusion, pose de rideaux occultants et de targettes sur les portes des salles de classe des écoles maternelles, rehaussement de clôtures, etc.). Cette année, 33 nouvelles opérations de sécurisation ont été réalisées dans des écoles, collèges et lycées municipaux, pour un montant total de 1,14 M €.

Afin de répondre à des nouveaux besoins générés par la construction de nouveaux quartiers, ou d'adapter les locaux devenus obsolètes, trois opérations d'envergure ont été livrées :

- **Une nouvelle école polyvalente** de 15 classes, située **rue Mstislav Rostropovitch** dans le 17^{ème} arrondissement, destinée à répondre aux besoins générés par la ZAC Clichy-Batignolles, pour un coût d'investissement de 20,8 M €.
- **l'extension du collège Lucie Faure (20ème)**, dont la capacité sera portée à terme à 20 divisions, en permettant au collège de disposer d'un gymnase. Cette opération étant réalisée dans le cadre d'une opération immobilière de la RATP, une crèche a été créée dans le même immeuble.
- **La nouvelle maternelle située au 36, rue Fessart (19ème)**, et **l'extension du collège Claude Chappe**, dont la capacité sera portée à la rentrée 2019 à 20 divisions, pour un coût global de 24,2 M €, dont 6,2 M € pour l'école et 18 M € pour le collège.

Le montant du budget d'investissement pour les crèches et les écoles se montera en 2018 à 180 M €.

III. L'accompagnement des enfants parisiens pour relever les défis de demain

Du numérique à l'adaptation aux conséquences du changement climatique, en passant par l'accès à une alimentation plus saine, et à la construction d'une vision métropolitaine, les réponses aux défis d'aujourd'hui participent à la construction du monde de demain.

1. L'accompagnement de l'éducation au numérique

Le numérique entraîne de profondes mutations dans notre société. Les comprendre et les maîtriser constitue un enjeu pour les citoyens d'aujourd'hui, et encore plus ceux de demain. Voilà pourquoi la Ville accompagne cette mutation, et contribue, aux côtés de l'Académie, à l'éducation aux outils numériques.

Plus de **10 000 équipements et accessoires** (ordinateurs, tablettes, vidéoprojecteurs interactifs, robots de codage) se trouvent aujourd'hui dans les écoles et les collèges, dont une bonne partie est issue du budget participatif des écoles et des collèges. Ces équipements constituent le support d'activités pédagogiques, tant sur le temps scolaire que périscolaire. Dans ce dernier domaine, près de **300 ateliers TAP** sont consacrés au numérique et à la robotique, tandis que d'autres utilisent le numérique comme support créatif (design, blog, création 3D, game design, son et infographie).

Après avoir été expérimenté dans les collèges qui désormais en bénéficient tous, **l'Espace Numérique de travail (ENT)** se déploie dans les écoles. Il permet d'améliorer la communication avec les familles et peut proposer aux équipes éducatives des ressources pédagogiques numériques. Concernant jusqu'ici 18 écoles, **l'ENT sera étendu à 40 nouvelles écoles à cette rentrée**, choisies en plein accord avec l'Académie. Un bilan de cette expérience sera tiré à la fin de l'année scolaire, et une réflexion sera engagée pour une éventuelle généralisation. Elles sont désormais 60 à disposer de cet outil, qui peut améliorer la communication entre les enseignant.e.s, les équipes périscolaires et les familles, et proposer des ressources pédagogiques.

La Ville a souhaité aller plus loin, et proposer aux jeunes Parisien.ne.s un outil d'apprentissage innovant : **TUMO-Paris**, implantée au sein du Forum des Images, qui poursuit ainsi une magnifique histoire entamée il y a 30 ans. Cette école de la création numérique, inspirée de l'école TUMO à Erevan (Arménie) propose aux jeunes parisien.ne.s de 12 à 18 ans des cursus autour de 8 spécialités (animation, Jeu Vidéo, Film Making, Musique (light), Writing, 3D Modeling, Graphisme, Programmation), organisés autour de cycles de 4 semaines, dans une logique de semi-autonomie, avec un accompagnement par des animateurs spécialisés. Cette école, d'un genre totalement inédit en France, est entièrement gratuite. Elle permettra à 1500 adolescents par an de se familiariser avec les outils du monde de la création numérique, et de bénéficier des conseils, lors d'ateliers spécifiques, de professionnels mondialement reconnus. La Ville portera une attention particulière à la mixité sociale du recrutement de cette école, et à l'équilibre entre les filles et les garçons, dans un domaine où le déséquilibre entre les deux genres est flagrant.

2. Toujours plus de leviers pour favoriser la participation citoyenne

Le droit de participer aux décisions de la cité est au cœur du pacte démocratique. Voilà pourquoi la Ville a souhaité revitaliser cette participation à travers différents outils.

Les enfants, les familles mais également les communautés scolaires se sont emparés des **Budgets participatifs** mis en place depuis dès 2014. Nous avons ouvert dès le départ le droit de vote aux enfants et l'année suivante, nous leur avons même dédié le budget participatif des écoles et des collèges.

Ce dernier a été conçu comme instrument d'initiation à la délibération démocratique. Il s'agit bien souvent pour les élèves, en particulier ceux des écoles élémentaires, de la première expérience de ce type. Au-delà de cette découverte, ce budget participatif permet de choisir les équipements les plus adaptés aux établissements et à leur projet pédagogique. La forte participation des écoles élémentaires (plus de 91 %) et celle croissante des collèges (82 %) sont la preuve d'un vrai attachement des élèves parisiens à ce processus. Ainsi, ce sont 407 établissements (écoles et collèges) qui ont participé à la dernière édition du budget participatif, doté de 9 millions d'€, à comparer aux 317 en 2016. Ce sont ainsi 79 748 élèves qui ont voté, en choisissant des projets autour de quatre thématiques (une école/collège de l'expérimentation, numérique, sportif, agréable). La réactualisation de l'offre au fil des différentes éditions du budget participatif est une des clés de ce succès. Afin de garantir une livraison de la plupart des équipements d'ici la fin de l'année scolaire 2018/2019, **la 4^{ème} édition a été avancée**, avec un vote devant intervenir au plus tard le 9 novembre 2018.

Les conseils de parents dans les établissements de la petite enfance d'une part, le laboratoire Parisien pour l'Enfance et les Familles (Famlab lancé le 11 avril 2018) sont quant à eux des outils dédiés aux familles pour s'exprimer sur les politiques publiques parisiennes qui les concernent.

3. L'adaptation des écoles au défi du changement climatique

Paris, comme toutes les villes du monde, doit faire face aux conséquences du réchauffement climatique, dont plus personne ne peut ignorer la réalité. Elle doit se préparer à des épisodes caniculaires plus intenses et plus fréquents, tout comme à des inondations ou à des épisodes de sécheresse. La Ville et ses habitant.e.s doivent se préparer à les affronter et à les surmonter, en s'inscrivant délibérément dans une perspective de résilience.

Parce que les cours des écoles et des collèges totalisent une superficie d'environ 75 hectares, elles participent massivement à l'effet d'îlots de chaleur. En s'inspirant d'expériences d'autres villes du monde dans le cadre d'un programme mondial de 100 villes résilientes, Paris s'est engagée dans un mouvement de transformation de ces cours, à l'occasion des travaux de rénovation, en les transformant en îlot de fraîcheur. Ainsi, le traditionnel bitume sombre et étanche a été remplacé par un revêtement clair et drainant, la végétalisation, productrice d'ombres, a été renforcée, et des fontaines ont été implantées. Les nouveaux équipements des cours ont été fabriqués en respectant les principes de l'économie circulaire. Au-delà de

l'usage scolaire, et sur la base du volontariat et de l'engagement des communautés éducatives, ces nouvelles cours pourront servir, en cas de fortes chaleurs, à accueillir les habitants du quartier, et notamment les personnes les plus vulnérables (personnes âgées et jeunes enfants), offrant une alternative intéressante à celles des parcs et jardins, très fréquentés durant l'été.

Durant cet été, ce sont **trois cours d'école qui ont été transformés en cour Oasis** (70 Daumesnil (12^{ème}), Charles Hermite (18^{ème}) et Riblette (20^{ème}), pour un montant total de 1,12 M €. Cette expérimentation a été conduite dans le cadre d'une démarche de co-construction avec la communauté éducative, les mairies d'arrondissements concernés, la Mission Résilience de la Ville, les 7 directions ainsi qu'Eau de Paris. Elles feront l'objet d'une évaluation scientifique pour en mesurer les impacts.

Je me suis engagée à ce que toutes les cours d'école puissent progressivement être rénovées selon ce modèle. **En 2019, une quarantaine de cours seront transformées**, puis une cinquantaine par an, avec l'objectif que 100 % des écoles et collèges parisiens soient prêts à affronter les conséquences du dérèglement climatique d'ici 2040.

Incarner de façon concrète de grandes politiques comme celle de la transition énergétique constitue un enjeu éducatif à fort enjeu. Voilà pourquoi la Ville a souhaité intégrer des établissements scolaires dans le projet « **Quartier Populaire à Énergie Positive** » (QPEP) retenu dans le cadre du budget participatif. Ce projet consiste à proposer des toitures (ou autres espace) à un collectif citoyen pour y installer une production d'énergie photovoltaïque sur des sites implantés – majoritairement - en quartier populaire. 4 écoles ((EE 159 Parmentier (11^{ème}), EM et EE 56 Picpus (12^{ème}), EE 8-10 Lamoricière (12^{ème}), Ecole Maryse Hilsz (20^{ème})) et 4 collèges (Guy Flavien, Elsa Triolet, André Citroën, Georges Brassens) ont été présélectionnés, afin qu'un pré-diagnostic de faisabilité soit lancé.

4. Le déploiement de la stratégie de Paris pour une alimentation durable

Avoir accès à une alimentation plus saine et plus durable est une préoccupation croissante des familles parisiennes. Qu'il s'agisse de la restauration des crèches ou celles des écoles, elles s'inscrivent sur une trajectoire d'augmentation de la part de l'alimentation bio et durable dans l'assiette des enfants.

Pour ce qui concerne les crèches, le bio et le durable représenteront fin 2018 **70 % de l'alimentation des enfants dans les établissements municipaux**, avec une priorité donnée au « fait maison », aux fruits et légumes de saison, provenant si possible d'approvisionnements locaux. L'élaboration des repas répond aux besoins nutritionnels des jeunes enfants, et est supervisée par une diététicienne. Cette qualité alimentaire sera récompensée à l'automne 2018 par l'obtention par la Ville du **label « EcoCert »** décerné par l'organisme éponyme indépendant de contrôle, spécialiste de la certification des produits issus de l'agriculture biologique.

La sensibilisation des enfants à la réduction du gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires fait partie des objectifs de la Ville, conformément au Plan stratégique parisien de lutte contre le gaspillage alimentaire adopté en 2015. Un travail mené avec un certain nombre

de caisses des écoles (celles du 9ème, 10ème, 11ème et 14ème), a abouti à la création de charte contre le gaspillage alimentaire. **Une valorisation de ces chartes aura lieu le 18 octobre 2018**, à l'occasion de la journée de lutte contre le gaspillage alimentaire. La sensibilisation aux enjeux du tri sélectif constitue un autre enjeu dans les cantines. Déjà engagé depuis 2013, elle s'est poursuivi en 2018 avec l'adoption du Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), dont les écoles sont partie prenante.

5. La poursuite du partenariat entre la Ville de Paris et la Seine-Saint-Denis afin de développer des projets communs entre leurs collèges pour une ouverture métropolitaine

Si Paris a une identité forte, de par sa centralité dans l'agglomération et au sein de la Région Ile-de-France, c'est désormais à l'échelle métropolitaine qu'il faut raisonner, aucune problématique ne pouvant prétendre être cantonnée à un seul territoire. La métropolisation est en marche, il importe de susciter des échanges entre Paris et ses voisins et d'atténuer les frontières.

Ainsi, la mise en œuvre de la **Convention Métropolitaine de Paris-Seine-Saint-Denis** amorcée cette année se poursuivra par l'organisation de résidences d'artistes, de démarches de découverte de médias, de sorties pédagogiques et de séjours communs sur les thèmes du devoir de mémoire, du patrimoine archéologique et des jeux olympiques et paralympiques. La résidence artistique « Passage(s) » portée par la Maison du Geste et de l'Image, a conduit cette année des établissements parisiens (le collège Suzanne Lacorre et l'école 118 boulevard Mac Donald) et 4 établissements de Pantin et d'Aubervilliers pour interroger la reconquête urbaine de la Porte de la Villette, sous l'égide de la compagnie S-Vrai de Stéphane Schoukroun. Cette résidence se poursuivra cette année, confirmant la volonté d'ouverture culturelle partagée par la Ville de Paris et le Département de Seine-Saint-Denis.

IV. Le développement de nouveaux services publics pour les familles parisiennes

Au-delà des lieux d'accueil dédiés aux enfants, **c'est tout Paris qui se transforme** pour mieux s'adapter aux besoins des familles et en faire une ville toujours plus bienveillante et respectueuse où chaque enfant a sa place. Parce que les familles ont besoin de plus d'espaces de détente et de loisirs, la Ville de Paris a étoffé son offre d'activités qui leur sont dédiées dans les parcs, les équipements sportifs, les piscines, les bibliothèques, les musées parisiens, sur les places.

1. La vie de parent facilitée

Tous les parents, quels que soient leur parcours, leur situation et la configuration de leur famille, sont susceptibles de vouloir bénéficier d'une aide, ou d'un accompagnement dans l'exercice de leur parentalité tout au long du parcours de leurs enfants.

Parce que « devenir parents » est un moment si particulier dans la vie des familles, la Ville de Paris a créé une importante palette de services pour les soutenir. En complément des 23 lieux

d'accueil enfants-parents (LAEP) existants, **deux nouveaux lieux d'accueil en direction des enfants de moins de 4 ans et leurs familles ouvriront leurs portes en 2018** : le premier dans le 17^e arrondissement et le second mobile pour aller à la rencontre des familles vulnérables accueillis dans les CHU et CHRS.

Aider les familles parisiennes c'est d'abord garantir l'accès à une information exhaustive et accessible sur l'ensemble de l'offre qui leur est dédié. À ce titre, les 17 Relais Informations Familles constituent de précieux outils pour concentrer dans un lieu unique l'ensemble des renseignements susceptibles d'intéresser les familles. Cette année, **deux nouveaux Relais Informations Familles** seront créés dans les 19^e et 20^e arrondissements. Notre souhait est d'aller plus loin et offrir aux familles un véritable guichet unique de l'information de proximité sur l'ensemble de l'offre dévolue aux enfants et aux familles parisiennes dans chaque arrondissement.

Nous poursuivons également le développement **des services numériques** visant à faciliter le quotidien des familles parisiennes. Le compte parisien, Facil'familles ou encore le soutien scolaire en ligne développé par Paris Bibliothèques sont autant d'outils que nous développons à leur attention.

Je souhaite placer les familles au cœur de l'élaboration des politiques publiques qui les concernent. En complément des nombreux dispositifs conçus pour recueillir les attentes des familles parisiennes, la Ville de Paris poursuivra la démarche participative initiée dans le cadre du **FamLab**, le laboratoire pour l'enfance et les familles. Cette instance de pilotage de la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles et associera ainsi directement les enfants et les familles à la mise en œuvre de projets les concernant.

Pour renforcer cette dynamique et répondre aux souhaits des parents parisiens de bénéficier d'espaces informels pour échanger entre eux, **la Ville de Paris lancera en 2018 le label dédié « Parents à Paris : parlons-en », pour compléter l'offre existante de groupes de paroles entre parents**. Ces temps d'échanges animés par des parents ou des professionnels permettent aux parents de se réunir régulièrement afin de partager leurs expériences, leurs pratiques éducatives, et leurs solutions face aux questions qu'ils se posent.

2. Le renforcement de la pratique des loisirs en famille

L'attractivité d'une ville comme Paris pour les familles réside dans sa capacité à proposer sur son territoire des activités à destination de tous les âges, dédiées aux familles, soit sur l'espace public, soit dans les équipements publics sportifs ou culturels (piscines, bibliothèques, musées...). En cette rentrée, en plus de l'offre des 49 centres Paris Anim' nous continuons à offrir des espaces de loisirs et des activités pour les familles parisiennes.

Les **Ludomouv** ont constitué une réponse particulièrement appréciée des familles. 4 ludothèques mobiles ont sillonné Paris durant l'été, pour offrir des jeux en libre accès, et un moment en familles ou entre amis. Une nouvelle ludothèque s'est installée place de la Nation en juillet 2018, et deux autres viendront compléter le dispositif en septembre 2018 dans les 12^{ème} et 13^{ème} arrondissements.

Je souhaite que nous puissions dédier dans chaque arrondissement au moins une rue aux jeux des enfants.

Le programme **Paris Sport Familles** qui propose aux enfants et aux familles des temps de jeu et d'activités sportives dans les équipements de la ville, dans tous les arrondissements et tous les weekends rencontre également un succès notable depuis la rentrée.

3. La transformation de l'espace public

Plus généralement, c'est l'ensemble de l'espace public qui se transforme pour s'adapter aux attentes et aux besoins des familles.

C'est ce qu'illustrent les projets que nous livrons aux Parisiens la rénovation des places, la création de nouvelles zones *Paris Breathe*, la reconquête des voies sur berge et de tronçons de la petite ceinture, l'ouverture de nouveaux parcs (Nelson Mandela dans le 1^{er} arrondissement, le jardin Truillot dans le 10^{ème}) et plus généralement le développement de la place de la nature en ville.

Conclusion

Rendre Paris toujours plus accueillant pour les familles pour qu'elles s'y épanouissent et permettre à chaque enfant, aux différents âges de sa vie, de disposer des ressources pour se construire et trouver sa place dans notre société, telle est l'ambition de notre politique. Elle s'adresse à toutes et à tous, au nom du principe de l'universalité, elle assume le choix de faire vivre la mixité et la solidarité.

Chaque jour, les agents de la DFPE pour ce qui concerne la petite enfance, et de la DASCO pour les écoles et les collèges, ceux des caisses des écoles, ainsi que les personnels de l'Éducation nationale, rendent aux familles parisiennes un service public de qualité. Mais c'est la Ville de Paris dans son ensemble qui œuvre tous les jours dans l'intérêt des familles par le déploiement de services et d'équipements publics, par une offre de loisirs toujours plus riche et par une adaptation de la Ville aux besoins d'espace, de liberté et de sécurité des Parisiens et en particulier des plus petits d'entre eux.

À chacun.e je souhaite une belle rentrée et une année 2018/2019 réussie.